

Direction de l'accès à l'information, de la gestion documentaire  
et de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 septembre 2022

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.301**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 20 septembre dernier dans laquelle vous souhaitez obtenir :

« [...] la liste complète des adresses civiques de l'ensemble des Maisons des aînés et alternatives du Québec. » (*sic*)

Nous vous informons que nous vous donnons accès au document que nous détenons en lien avec votre demande.

Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après « Loi ».

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont pour  
Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2